



Déclaration 2483 et contrôle de la formation

Le contrôle de l'utilisation des fonds en matière de formation professionnelle s'appuie sur la déclaration 2483.

Cette formation vous permet d'acquérir les compétences nécessaires à son élaboration.

Pour qui ?

Cette formation s'adresse aux responsables et assistants formation, ressources humaine, paie, comptabilité et toute personne amenée à remplir des déclarations de formation.

Objectifs

- Connaître les règles d'imputabilité des actions de formations,
- Savoir renseigner les différents éléments de la déclaration 2483,
- Savoir justifier les différents éléments de la déclaration.

Programme

Les obligations de l'employeur en matière de formation professionnelle

La participation financière de l'employeur

- L'obligation de dépenses,
- La notion d'action de formation,
- Les différents types d'action,
- Les actions de formation imputables,
- Les critères d'imputabilité,
- Les coûts imputables,
- Insuffisance et excédents de dépenses.

La déclaration 2483

- Objectifs de la déclaration,
- La structure de la déclaration,
- Construire un tableau de bord préparatoire,
- Faire le lien action formation/rubriques de la déclaration,
- Effectif et catégories socioprofessionnelles,
- Rémunération des stagiaires et allocation formation,
- Les versements libératoires,
- Le financement du CIF,
- Le financement de la professionnalisation et du DIF,
- La participation au développement de la formation professionnelle continue,
- Le financement du CIF CDD,
- L'insuffisance de versement,
- Les excédents reportables.

Connaître les ressources et les compétences dans l'entreprise

- L'approche quantitative,
- L'approche qualitative,
- Le choix des outils,
- L'appréciation des performances.

Le suivi et le contrôle de la formation

- Forme et envoi de la déclaration,
- La consultation du comité d'entreprise,
- Les modalités de contrôle de la formation.

Les + de cette formation

- + Exposés,
- + Exercices pratiques,
- + Etudes de cas,
- + Un support de cours est remis à chaque stagiaire.

1 jour - 7 heures
360 € HT par participant

Nous contacter
02 40 41 73 68

info@lgpconseil.com

WWW.LGPCONSEIL.COM